

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 12 AVRIL 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-LESNEY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, et sous la Présidence de Monsieur Jean Théry, Maire.

**PRESENTS :** M. Jean THERY, M. Bruno DELLA SANTA, Mme Marie-Laure BOGNON BORNIER, Mme Christa HEUSER, Mme Amélie BAUDIER, Mme Marilyn BARDEY, Mme CHAVANE Evelyne, M. Philippe ROUAULT, M. Fabrice FANTAUZZI, M. Paul CANTONI, M. Simon GRABY, M. Jim STRITTMATTER, M. Guy MERCIER et M. Michel PIERRE formant la majorité des membres en exercice

**EXCUSE :** Francis SERIAU

**ABSENT :** ///

**PROCURATION :** M. Francis SERIAU à Mme Marie-Laure BOGNON BORNIER

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Michel PIERRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

### Adoption du compte-rendu précédent

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2021 transmis à l'ensemble des élus, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

### 1°) Approbation et vote des comptes de gestion 2020

#### Délibération N° 08/2021

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion sont le reflet de la comptabilité tenue par le Trésorier, et doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la commune.

Le résultat établi par le percepteur est le suivant :

#### Budget communal

	Résultat de clôture 2019	Part affecté à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2020
Investissement	-17 734.80		3 378.84	12 986.08	- 1 369.88
Fonctionnement	148 996.49	19 534.80	66 976.35	36.85	196 474.89
<b>TOTAL</b>	<b>131 261.69</b>	<b>19 534.80</b>	<b>70 355.19</b>	<b>13 022.93 *</b>	<b>195 105.01</b>

- *Dissolution Syndicat Télévision Champagne sur Loue, non repris au Compte Administratif 2020, mais repris au budget primitif 2021*

#### Budget annexe « camping municipal »

	Résultat de clôture 2019	Part affecté à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	- 14 964.79		14 964.79	0
Fonctionnement	14 966.87	14 964.79	9 908.29	9 910.37
<b>TOTAL</b>	<b>2.08</b>	<b>14 964.79</b>	<b>24 873.08</b>	<b>9 910.37</b>

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 (Commune et Camping Municipal).

Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2°) Approbation et vote des comptes administratif 2020

Délibération N° 09/2021

M. Bruno Della Santa, 1<sup>er</sup> Adjoint aux finances est élu pour présider la séance. Il présente les résultats comptables de l'année 2020 du budget communal et du budget annexe « Camping municipal », et fait procéder au vote.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Au vu des résultats communiqués, l'ensemble des élus approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2020, dont les résultats figurent ci-dessous :

	Commune	Camping	TOTAL
Résultat de l'exercice	70 355.19	24 873.08	95228.27
Résultats antérieurs	111 726.89	-14 962.71	96764.18
<b>Total réalisations + reports</b>	<b>182 082.08</b>	<b>9 910.37</b>	<b>191 992.45</b>
<i>Restes à réaliser en 2020</i>	<i>34 000.00</i>	<i>0</i>	<i>34 000.00</i>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>148 082.08</b>	<b>9 910.37</b>	<b>157 992.45</b>

*(Le détail de ces comptes peut être consulté au secrétariat de mairie)*

**ADOPTE par 13 voix (+1 proc.) Pour – 0 Abstention – 0 Contre**

## 3°) Affectation des résultats 2020

Délibération N° 10/2021

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement au Budget Primitif 2021, comme suit :

### **a) Budget Primitif Communal :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 196 438.04 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

. affecter **48 355.96 €** (solde d'exécution d'investissement –14355.96 € et restes à réaliser d'investissement 34000 €) à l'apurement du déficit d'investissement et report à nouveau créditeur en section de fonctionnement de **148 082.08 €**

### **b) Budget Primitif annexe « Camping Municipal » :**

NEANT

## 4°) Taxes locales 2021

Délibération N° 11/2021

M. Bruno Della Santa, Adjoint aux finances soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2021 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases d'imposition effectives 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux de référence pour 2021
Taxe sur le foncier bâti	612 364	557 600	36.07 %
Taxe sur le foncier non bâti	31 622	31 600	20.96 %

À compter de 2021, conformément à la loi 1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). La délibération relative au vote des taux 2021 ne fixera donc pas de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

En contrepartie de cette suppression, les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire. Ce transfert influe sur le taux de la TFPB voté par la commune. À compter de 2021, il convient de voter un taux égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune (article 1640 G I.-1. du Code général des impôts).

Philippe ROUAULT fait remarquer que les bases prévisionnelles notifiées par l'Etat augmentent déjà chaque année.

Guy MERCIER précise que ce sujet aurait dû être soumis au préalable à la commission des finances, ce qui aurait permis de lever les remarques de chaque élu en amont.

Bruno Della Santa répond que ce sujet a été évoqué et débattu lors de la réunion de travail préalable à la réunion du conseil municipal.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Vu le projet de budget primitif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **7 voix Pour** (Jean Théry, Bruno Della Santa, Marie-Laure Bognon Bornier, Francis Seriau, Evelyne Chavane, Michel Pierre, Christa Heuser) , **7 voix Contre** (Jim Strittmatter, Guy Mercier, Fabrice Fantauzzi, Philippe Rouault, Marilynne Bardey, Amélie Baudier, Simon Graby) , **1 abstention** (Paul Cantoni), d'augmenter le taux des impositions pour 2021. (en cas d'égalité de suffrages, la voix du Maire est prépondérante).

Il décide par **13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions** (Philippe Rouault et Paul Cantoni) d'augmenter le taux pour 2021 de 0.5 points ; Cette augmentation rapportera à la collectivité, la somme de 2 946 €.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021:

Taxes	Pour mémoire, taux voté en 2020	Bases d'imposition notifiées	Taux votés
Taxe sur le foncier bâti	36.07	557 600	<b>36.57 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti	20.96	31 600	<b>21.46 %</b>

**CHARGE :**

M. le maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

## 5°) Budget primitif 2021

Délibération N° 12/2021

→ Budget communal :

Le budget primitif communal se présente ainsi :

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

011	Charges à caractère général	185 338
012	Charges de personnel	138 728
65	Autres charges de gestion courante	41 890
66	Charges financières	2 031
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2946
023	<i>Virement section d'investissement</i>	79 129
042	<i>Opération d'ordre entre section</i>	727
	<b>TOTAL</b>	<b>450 789</b>

#### Recettes

013	Atténuations de charges	1 169
70	Produits des services	37 392
73	Impôts et taxes	129 151
74	Dotations et participations	111 726
75	Autres produits gestion courante	17 500
77	Produits exceptionnels	5 733
002	<i>Résultat reporté</i>	148 118
	<b>TOTAL</b>	<b>450 789</b>

### Section d'Investissement

#### Dépenses

Chapitres	Intitulés	Total
204	Subventions d'équipement versées	0
21	Immobilisations corporelles	747 550
23	Immobilisations en cours	33 000
16	Emprunts et dettes assimilées	20 749
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	200
001	<i>Solde reporté</i>	14 356
	<b>TOTAL</b>	<b>815 855</b>

#### Recettes

Chapitres	Intitulés	Total
10	Dotations Fonds divers réserves	16 476
13	Subventions d'investissement	290 000
1068	Excédents de fonctionnement	61 342
165	Dépôts et cautionnements reçus	1000
16	Emprunts et dettes assimilées	367 181
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	79 129
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	727
	<b>TOTAL</b>	<b>815 855</b>

### → Budget annexe « Camping Municipal »

Le budget primitif annexe « Camping Municipal » se présente ainsi :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses		
011	Charges à caractère général	*20 000
65	Charges financières	0
023	Virement section d'investissement	0
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>

\*Travaux de rénovation du bloc sanitaire

Recettes		
75	Autres produits gestion courante	**10 090
002	Résultat reporté	9 910
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>

\*\*Loyer et versement du budget principal

#### Section d'Investissement :

Aucun investissement prévu

Après analyse de l'ensemble des budgets, les conseillers votent à l'unanimité, les budgets primitifs 2021.

Ces documents sont consultables en mairie.

### 6°) Aménagement de voirie : marché à procédure adaptée (MAPA) – Attribution du marché – Choix de l'entreprise

#### Délibération N° 13/2021

M. le Maire rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le mardi 26 janvier 2021 pour le MAPA « **Aménagement voirie – aménagement sécurité – RD 48 Rue Edgar Faure – Rue du Val d'amour** ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au vendredi 5 mars 2021 à 12 heures.

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 8 mars 2021 à 14 heures en présence des membres de la commission d'appel d'offres. CINQ entreprises ont répondu.

Après avoir effectué l'analyse des plis, la commission propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : prix des prestations (60%) et valeur technique (40%), que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise BONNEFOY, pour un montant de 439 272.21 € H.T. soit 527 126.65 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *Par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Francis Seriau)*

. Retient la proposition faite par la commission d'appel d'offres.

. Décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise BONNEFOY pour un montant de 439 272.21 € H.T. soit 527 126.65 € T.T.C.

. Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

Marie-Laure Bognon Bornier énonce les différentes remarques émises par Francis Seriau sur les travaux liés à la sécurité de la rue principale.

### 7°) Bâtiments communaux : cessions de biens immobiliers

#### Délibération N° 14/2021

M. Guy MERCIER présente un rapport détaillé du comité « *Devenir de l'ancien Préventorium* » en charge de ce dossier, sur les éventuels repreneurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur avis de la commission, décide :

- de vendre à M. et Mme Eric BRUYERE, *par 13 voix Pour 2 Abstentions (Christel Heuser et Paul Cantoni) et 0 Contre*, les parcelles suivantes : Section AE – parcelles n° 184-185-186-187-188-197-414
- de fixer le prix de vente à 140 000 €, par 14 voix Pour 1 Abstention (Christel Heuser) et 0 Contre
- Indique que les frais de notaire resteront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



M. le Maire informe que par ailleurs, les trois autres parcelles non concernées par cette vente et cadastrées AD n° 355 – AD n°350 et AD n° 21 seront bornées par la Région, jeudi 22 avril 2021.

### 8°) Servitude de passage : Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AD 683

#### Délibération N° 15/2021

M. le Maire présente une demande de Maître Rigaud-Brischoux, Notaire à Mont-sous-Vaudrey qui sollicite le Conseil municipal pour la création d'une servitude de passage, sur une parcelle communale (AD 682), afin de garantir un accès aux bâtiments vendus à la SCI BALATA CARMIN et M. PARISOT. Il précise que l'accès par l'avant de ces biens n'est pas possible en raison de la présence d'un fossé.

Après analyse de la situation, le conseil municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à la constitution d'une servitude de passage, matérialisée sur le plan annexé, et autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.



## 9°) Transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes du Val d'amour

### Délibération N° 16/2021

Vu la délibération n° 27/2021 du 22 mars 2021 de la Communauté de communes du Val d'amour, et sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la procédure de transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes.

## 10°) Mutualisation du personnel communal avec la Communauté de communes du Val d'amour

### Délibération N° 17/2021

M. le Maire rappelle l'engagement de la Communauté de communes et des communes dès 2014, d'un processus de mutualisation des services (mise en commun du personnel),

Vu le schéma de mutualisation entériné par la Communauté de communes du Val d'amour en 2015,

Après avoir présenté à l'ensemble du personnel communal, les différents atouts de la mutualisation, et vu l'accord de l'ensemble des salariés (titulaire et contractuel),

Le Maire propose de mutualiser son personnel communal avec la Communauté de communes du Val d'amour, à compter du **01 juillet 2021**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour la mutualisation de l'ensemble du personnel communal par la Communauté de communes du Val d'amour, pour leur mise à disposition à la commune de Port-Lesney, à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2021**,
- Précise que pour lesdits agents, les avantages acquis individuellement et concernant leur rémunération et leur régime indemnitaire seront maintenus conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984
- Donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 

## 11°) Courrier Mme et M. Le Biavant

Suite à la proposition faite lors de la séance du 22 janvier 2021, les demandeurs ont refusé l'offre faite par la collectivité.

Une nouvelle demande de leur part a été adressée en mairie, pour revoir le prix du m<sup>2</sup> à la baisse.

Après un nouvel examen, le Conseil propose de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 5 € (frais de notaire et de géomètre à la charge des acheteurs).

M. le Maire est chargé de leur communiquer cette nouvelle proposition.

En cas d'accord, ce dossier devra être soumis à une nouvelle délibération du Conseil municipal.

## 12°) Courrier Estelle ROUX et Alexis VURPILLOT

Estelle Roux et Alexis Vurpillot souhaitent alerter le conseil municipal sur les problèmes liés aux travaux de voirie prévus « rue Edgar Faure » (problèmes liés à la sécurité).

La commission « Travaux » est chargée de répondre directement aux intéressés.

## 13°) Questions diverses

### A- Urbanisme :

. Demande de droit de préemption :

Monsieur le Maire présente les dossiers reçus en mairie : La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
Consorts De Contencin	Alexis BEAUCHAMP et Elodie NEVEU	6 rue du Clos

SCI du Moulin	ORFILA Marie-Madeleine	3 Rue du Moulin
SCI NOJO	François PARISOT	Chemin du Val d'amour
SCI NOJO	SCI BALATA-CARMIN	Chemin du Val d'amour
BENOIT Arlette	Rachèle BONTEMPS	15 rue du Coin du Four

. Demande de travaux et permis de construire :

Dossiers instruits et/ou en cours d'instruction :


Dossier	Demandeur	Objet
Déclaration Préalable	CHOUNLAMOUNTRY Mone	Abri de jardin
Déclaration Préalable	NIEDERHAUSER Beat	Piscine
Déclaration Préalable	La Maison pour Tous	Toiture
Permis de Construire	MARTIN David	Poolhouse

- B-** PLUI : L'enquête publique pour la révision allégée n° 2 du PLUi a été ordonnée par arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle se déroulera du 11 mai 2021 à 9h au 11 juin 2021 à 17H30. Les permanences à Port-lesney auront lieu le **17 mai 2021 de 15h30 à 17h30**, le **20 mai 2021 de 9h30 à 12h00** et le **02 juin 2021 de 10h00 à 12H00**.
- C-** Une boîte à livres, décorée par les enfants du centre de loisirs de Port-Lesney, va être installée par l'employé communal avec l'aide de Paul Cantoni près de la Mairie. Elle a été fabriquée par les élèves du Lycée du Bois de Mouchard et financée par la commune et la Communauté de communes du Val d'amour.  
Les personnes peuvent emprunter un livre, le ramener ou le garder, en déposer de nouveaux, etc....  
Mme Evelynne Chavane est nommée « Référente Culture » pour Port-Lesney pour la gestion de cette boîte à livres.
- D-** Elections départementales et régionales : Le Conseil municipal constitue le bureau de vote en vue des prochaines élections.
- E-** M. Guy Mercier demande où en est la démarche de candidature au label « Station verte » car il trouve cette adhésion très intéressante pour la commune. M. le Maire précise que Marie-Laure Bognon Bornier vérifie dans un premier temps, que la commune répond favorablement à la plupart des critères exigés pour l'obtention de ce label.  
Le Conseil sera sollicité une fois le dossier complet, pour décider de candidater ou non.

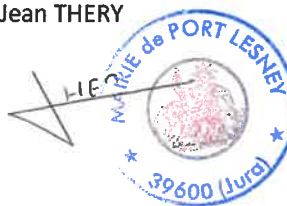
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de Séance,  
Michel PIERRE



Le Maire,  
Jean THERY



Affiché à la porte de la mairie le 19 avril 2021